



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 26 juin 2024

Sous la présidence de Monsieur Alain VIOULAC, Maire
Monsieur Patrick BERGONNIER est nommé secrétaire de séance

Présents : VIOULAC Alain – BALITRAND Michel – BERGONNIER Patrick – BIAU Jean Marie – CALY Martine – DODINET Elisabeth – LAURIOL Nathalie – LOMBARD Vincent – LEMONTZIS Andréas – MEILLET Marie Noëlle – VAYSSADE Christine – VAYSSIE Lucien

Absents excusés : Nicolas FAYET – William LAFON – Aurélie SCHMIT

Après lecture par Monsieur le Maire, le procès-verbal de la séance du 15 mai est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX EN COURS

- Logement T3 : Reprise des travaux lundi 1^{er} juillet. Reste à faire les parquets et la peinture.

La commune ne percevra pas de DETR en 2024 pour le logement rue du Barry car déjà accordée pour le bar restaurant tiers lieu.

- Bar restaurant tiers lieu : la phase désamiantage est maintenant terminée mais il a été trouvé, au cours de cette opération, plus d'éléments amiantés que prévus au départ (colle de carrelages, plinthes, grilles de ventilation, etc...) cela a entraîné des travaux supplémentaires, d'où la présentation d'un avenant de 8 000 euros. Le gros-œuvre va pouvoir débiter, les entreprises sont prêtes pour commencer, le chantier devrait durer un an, les réunions de chantier se tiendront le jeudi matin.

Une benne va devoir être posée et la grue arrivera fin août après les congés de l'entreprise. Pour des raisons de sécurité la benne et la grue seront posées contre le bâtiment afin de ne pas surplomber la rue.

- Aire de jeux : Monsieur Vincent LOMBARD s'est renseigné sur la possibilité d'équiper le parc de la médiathèque d'un nouveau jeu. La proximité de cet espace avec la médiathèque et l'école du village fait qu'il est très fréquenté et les jeux existants ne sont plus suffisants. Il présente au conseil plusieurs propositions de parcours d'équilibre pour enfant de 3 à 12 ans, pour lesquels une étude financière sera faite car non prévu au budget primitif.

Il sera nécessaire également d'y ajouter une nouvelle table de pique-nique.

BIENS DE SECTION DE LALO

Une carte désignant l'ensemble des parcelles composant les biens de section de Lalo est remise aux élus pour étude d'attribution des parcelles laissées vacantes suite au départ en retraite de Messieurs POUGET Jean et Roger au 31 décembre 2023.

Suite aux demandes de deux agriculteurs, Monsieur Nicolas FAYET et Monsieur Anthony PARAYRE, la répartition a été faite en concordance avec le règlement d'attribution.

Une délibération mentionnant tous les éléments a été prise.

Attribution des biens de section de Lalo :

Après discussion, une délibération est prise pour attribuer les parcelles vacantes des biens de section de Lalo. Certaines parcelles en cours d'emboisement ne sont pas attribuées.

Une zone ne sera pas cultivable afin de protéger les sources qui alimentent le village de Lalo.

L'attribution sera effective lorsque la convention pluriannuelle d'exploitation et pâturage sera signée par les différentes parties.

Également tous les critères d'attribution devront être respectés comme le stipule la délibération d'attribution du 24 janvier 2024

Fixation de la redevance :

Le Conseil a débattu sur le tarif à appliquer à ces biens de section, il a été décidé que les parcelles en « pâture » seraient à 10 euros H.T. l'hectare et les parcelles cultivables à 40 euros H.T. l'hectare.

DELIBERATIONS

- Attribution des biens de section de Lalo : Répartition et attribution des parcelles des biens de section de Lalo

Adoptée à l'unanimité

- Monsieur le Maire soumet à délibération l'autorisation de signature des avenants qui pourraient être présentés sur le chantier tiers-lieu, dans la mesure où ceux-ci n'excèderaient pas 5 % du montant du lot.

Adoptée à l'unanimité

- Concernant le chantier tiers-lieu un avenant a été émis sur le lot n° 1 désamiantage par le fait que des parties amiantées ont été décelées en plus. Le conseil doit délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Montant de l'avenant HT : 8 000 euros ; Nouveau montant du marché pour le lot n° 1 : 34 625 euros HT

Adoptée à l'unanimité

- Monsieur le Maire expose au Conseil une erreur de cadastre survenue il y a plusieurs années, lors de la création de la pharmacie et qui concerne le terrain se situant devant. La parcelle 178 où a été construite la pharmacie devait être découpée en 3 lots : une partie aux époux Bergonnier, une partie à Orange et la dernière à la commune. Or, pour une raison que nous ignorons la démarche n'a pas abouti et il y a lieu de remédier à la situation en passant les actes chez Maître Silhol.

Monsieur Bergonnier s'est retiré et n'a pas participé au débat ni au vote.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Signalisation d'Intérêt Local

Conscient que des améliorations doivent être apportées à la signalisation du village et de la commune en général, le conseil désigne une commission qui se chargera de ce dossier. Mesdames Christine VAYSSADE, Marie-Noëlle MEILLET, Elisabeth DODINET, Messieurs Alain VIOULAC, Michel BALITRAND et Patrick BERGONNIER seront chargés de la nouvelle commission signalisation.

Recrutements saisonniers :

Au camping, Madame Doria PIERRE a été recrutée en tant qu'agent d'accueil pour assurer les permanences avec Madame Sandrine BERTHON ; Monsieur Johan OLIVIER sera en renfort avec les agents techniques pendant 3 semaines.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures.

Prochain conseil municipal : le 28 août 2024 à 20 heures 30

Le secrétaire,



Le Maire,

